



TTIP – faut-il un arbitrage investisseur état ? Introduction et enjeux

**Présentation au club du CEPII – 27 novembre 2014
Leopoldo Rubinacci, Commission Européenne, DG Trade**

Exposé

- **L'investissement dans la politique commerciale UE**
- **Accords d'investissement: quid ?**
- **Accords d'investissement: pourquoi ?**
- **Les limites du système actuel et la réponse UE**
- **Le TTIP et les inquiétudes**
- **Consultation publique et prochaines étapes**



L'investissement dans la politique commerciale de l'UE

Avant le Traité de Lisbonne: séparation entre libéralisation et protection de l'investissement UE - Etats Membres

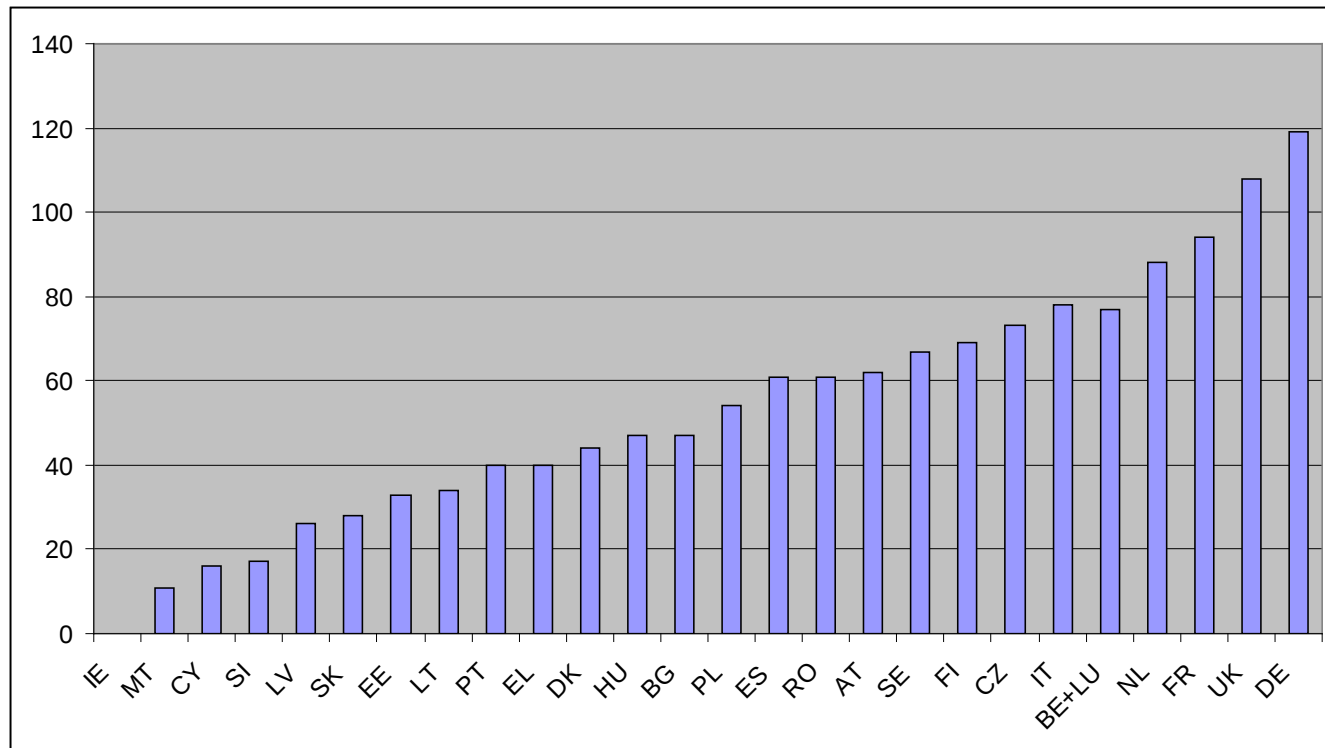
Traité de Lisbonne: compétence exclusive, couvrant les deux aspects

La Commission Européenne négocie des accords internationaux au nom de l'UE et des Etats Membres sur base de directives de négociation adoptées par le Conseil

Le Parlement UE doit consentir à la conclusion de l'accord

Le Conseil conclut l'accord

Les accords bilatéraux d'investissement des EM – 1382 – 149 pays



Accord d'investissement: quid ?

Des obligations internationales:

- Non discrimination
- Traitement juste et équitable
- Liberté de transferts
- Respect des contrats
- Modalités pour l'expropriation

En cas de litige, un système de résolution des différends spécifique:

RDIE / ISDS

Pourquoi ?

- L'UE est le principal investisseur mondial
- Nature spécifique de la transaction économique sous-jacente: immobilisation d'une valeur économique importante sur une longue durée
- Besoin d'attirer / promouvoir l'investissement
- Assurer la sécurité juridique en droit international
- Nature spécifique de la relation entre un état et un investisseur étranger
- "filet de sécurité" de règles uniformes
- RDIE:
 - Indépendance et impartialité
 - Non application directe
 - Pas de protection diplomatique
 - Spécificité de la mesure touchant l'investisseur

Les limites du système actuel

- Standards de protection exprimés de manière générale
- RDIE très semblable à l'arbitrage commercial privé:
 - Les parties choisissent les arbitres
 - Confidentialité
 - Discrétion des arbitres
- DEFIS:
 - Transparence
 - Ethique des arbitres
 - Litiges parallèles
 - Demandes infondées
 - Cohérence

L'action de l'UE

Négociations ALE (FTA) comprenant un volet investissements:

- **Libéralisation et protection: une règle plus homogène**
- **Obligations claires et exprimées de manière restrictive**
- **RDIE répondant aux défis**
- **Remplacement progressif des accords bilatéraux des EM**



Le TTIP

- 1. Volonté de couvrir l'ensemble de la relation économique transatlantique**
- 2. Chaines de valeur globales: investissement – services – marchandises – etc**
- 3. Principes communs agréés en 2012**
- 4. Neuf accords bilatéraux (plus des accords de commerce et navigation)**
- 5. Logique du Traité de Lisbonne**
- 6. Alternatives à la RDIE ?**
 - pas d'applicabilité directe**
 - les limites du système "état à état"**

Les inquiétudes

- **TTIP: quand la politique commerciale devient...politique**
- **Droit à réguler**
- **Légitimité du système RDIE**
- **Risque de litige accru – danger pour la législation européenne (environnement, santé, etc)**



Consultation publique

Mars – Juillet 2014

Objectif: est ce que l'approche UE est adéquate ?

12 questions + 1

149.933 réponses



Consultation publique

Rapport public avant la fin de l'année

Consultations avec société civile, EP et EM

Définition de la position de l'UE dans les négociations

Conditionnalité du "mandat"



Merci !

<http://ec.europa.eu/trade/policy/accessing-markets/investment/>

Contacts:

Leopoldo.Rubinacci@ec.europa.eu